



Enfants en recherche de famille

Créé en 1981, Enfants en recherche de famille (ERF) est un service d'EFA qui permet de rapprocher des enfants dont les caractéristiques rendent leur adoption complexe et des postulants en capacité de les adopter.

Ces enfants peuvent être grands, porteurs d'un handicap physique ou intellectuel, d'une maladie compromettant leur développement et/ou nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire importante. Le plus souvent, leur particularité est le résultat d'un cumul de caractéristiques physiques et psychosociales, auquel peuvent s'ajouter des incertitudes de développement.

**Parce que nous croyons
qu'une famille est ce qu'il y a de mieux
pour l'épanouissement d'un enfant.**

Aujourd'hui, en France, des centaines d'enfants pourtant adoptables psychologiquement ne trouvent pas de famille ouverte à leurs particularités. Les professionnels font appel à ERF pour évaluer les possibilités de mener à bien un projet d'adoption pour un enfant dit « à besoins spécifiques » et pour rechercher une famille potentielle pour un enfant précis. Chaque année, le service ERF reçoit une cinquantaine de dossiers d'enfants et met tout en œuvre pour présenter aux services sociaux demandeurs au moins une famille pour chacun d'eux.

Les enfants concernés par ERF présentent un cumul de caractéristiques rendant leur adoption complexe

Actuellement, les services de l'enfance sollicitent ERF pour des enfants présentant des particularités assez lourdes, tant du point de vue physique (nanisme, malformations), intellectuel (X fragile, syndrome de Robin, syndrome d'alcoolisation fœtale, etc.) que psychologique, voire psychiatrique (traits psychotiques ou autistiques), certains enfants présentant un cumul de particularités (problèmes de santé, parcours de vie accidenté, dont le retentissement psychologique se manifeste à travers des troubles du comportement et des perturbations psychoaffectives).

Pour les plus petits (0 à 3 ans), ce tableau se complique souvent d'une incertitude concernant l'évolution, l'ampleur du syndrome et les éventuelles conséquences sur le développement physique et cognitif de l'enfant. Ces enfants peuvent également présenter des malformations nécessitant des interventions chirurgicales lourdes et/ou un suivi médical rapproché.

- Chloé est un bébé de 6 mois présentant un syndrome d'alcoolisation fœtale.
- Rose a un an, elle a une maladie génétique en cours d'exploration avec retard de développement psychomoteur.
- Raphaël a 3 ans, il présente des troubles psychiatriques.

Les enfants grands pour lesquels ERF est sollicité ont plus de 8 ans, ils sont devenus adoptables tardivement et présentent un parcours de placement souvent accidenté. Bien que manifestant le désir d'être adoptés, ils peuvent présenter des fragilités affectives, des difficultés comportementales et scolaires qui compliquent la recherche de candidats à l'adoption.

- Coralie a 11 ans, un retard scolaire et nécessite un suivi psychologique important.
- Gabriel est un garçon de 6 ans ayant été gravement maltraité.
- Kevin a 8 ans, il a vécu un échec d'appareillement.

Il est rare qu'ERF soit interpellé pour une fratrie, et il s'agit presque exclusivement d'enfants grands (plus de 9 ans).

- Abdel, Malika et Sofiane ont 12, 10 et 6 ans, ils gardent des liens avec leurs grands-parents.

Depuis 1981, plus de 500 enfants ont trouvé
une famille grâce à l'action d'ERF.

Les familles du fichier ERF s'inscrivent dans le dispositif national de l'adoption des pupilles

ERF tient à jour un fichier de familles potentielles que le service accompagne dans leur projet et après l'arrivée de l'enfant.

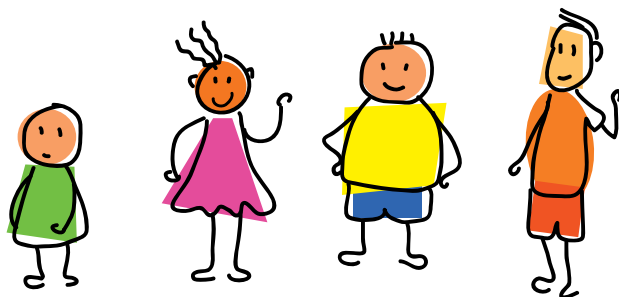
Les candidats doivent présenter un projet solide, construit et réfléchi pour assumer des adoptions réputées difficiles. Il s'agit de :

- Postulants à une première adoption ayant évolué et mûri leur projet.
- Familles expérimentées ayant déjà des enfants biologiques ou adoptés.

Dans tous les cas, ces postulants ont une bonne connaissance de l'enfance en difficulté, acceptent d'accueillir un enfant tel qu'il est, en ayant évalué leurs forces et leurs limites, y compris dans leur capacité à supporter une marge d'incertitude, et en se sentant capables de s'adapter et de se remettre en question.

ERF est en lien avec des candidats ayant été agréés par leur département. 60 % d'entre eux se tournent vers l'adoption d'un enfant de plus de 6 ans. Certains peuvent envisager une adoption simple. La moitié a déjà un ou plusieurs enfants.

Les candidats à l'adoption dont la notice de l'agrément mentionne l'orientation du projet vers un enfant « à besoins spécifiques » prennent contact avec le référent ERF de leur région. À l'issue d'un processus d'accompagnement, ils peuvent être inscrits au fichier ERF, inscription qu'ils doivent actualiser semestriellement. Ensuite, lorsque le service est sollicité pour un projet d'apparementement qui semble correspondre à celui de postulants inscrits au fichier, la coordination contacte le(s) candidat(s) et les oriente vers le département de l'enfant. Le service Adoption du département poursuit alors ses investigations en vue de la présentation de leur candidature au Conseil de famille. Dans tous les cas, c'est toujours le Conseil de famille qui choisit la famille d'adoption.



Une équipe fonctionnant en réseau

Les référents sont des bénévoles engagés au sein d'EFA dans leurs régions. Avec les familles ressources, les référents informent et sensibilisent les postulants agréés sur les caractéristiques des enfants en attente d'une famille. Ils les reçoivent, à leur demande, afin de les aider à cheminer dans leur projet et les accompagner.

Au niveau national, le service est coordonné par une psychologue clinicienne ayant une expérience dans l'accompagnement et le soutien psychologique aux familles adoptives. Elle est assistée par une secrétaire, une pédiatre et une référente du réseau.

Pour contacter le service ERF

- **Les personnes agréées** ayant le projet d'adopter un enfant à besoins spécifiques peuvent contacter directement leur référent ERF local en s'adressant à leur association EFA départementale, ou en demandant les coordonnées de ce dernier au secrétariat national d'ERF.
- **Les professionnels** souhaitant engager une recherche de famille pour un enfant pupille de l'État peuvent contacter directement la coordinatrice du service ERF par courrier ou par téléphone.

ERF, 221 rue La Fayette, 75 010 Paris

Tél. : 07 49 26 43 71

Email : erf@adoptionefa.org

Site : www.adoptionefa.org

Mise à jour : janvier 2023

